

Commune :

MAUTES (127)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 163 M

Document vérifié et numéroté le 16/10/2024

ASDIF Guéret

Par Sylvain PEINTURIER  
Géomètre du cadastre  
Signé

SDIF GUERET

3, avenue de Laure  
BP 102  
23002 GUERET cedex  
Téléphone : 05 55 51 63 23  
Fax : 05 55 52 81 82  
sdif.guaret@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 023-222309627-20250701-CP2025146-DE

Feuille(s) :

Qualité du plan :

Echelle d'origine :

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 16/10/2024

Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé

Par CADexperts (2)

Réf. : 2024A603

Le 09/10/2024

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées

au dos de la présente mise 6463.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

